

LE DOSSIER DU JOUR / Hospitalisation psychiatrique: la réforme qui coince

http://www.lunion.presse.fr/index.php/cms/13/article/241930/LE_DOSSIER_DU_JOUR__Hospitalisation_psychiatrique__la_reforme_qui_coince

• **La réforme de l'hospitalisation psychiatrique annoncée le 2 décembre dernier par Nicolas Sarkozy au lendemain de l'assassinat d'un étudiant grenoblois par un malade mental continue de faire des remous.** □• **Reims accueille aujourd'hui un forum national de psychiatres opposés aux principales propositions présidentielles.** « Un retour en arrière de 40 ans », selon eux. □• **Moins sévère, un psychiatre marnais aurait préféré « davantage de moyens humains ».** □• **A Reims, un patient témoigne.** □• **Les principales propositions de Nicolas Sarkozy, telles qu'il les a exprimées dans son discours d'Antony (Hauts-de-Seine) le 2 décembre.**

Les propositions de Sarkozy

Le discours avait fait l'effet d'une bombe chez les psys. Le 2 décembre, Nicolas Sarkozy énonce à Antony (Hauts-de-Seine) les grands axes d'un plan de « sécurisation des hôpitaux psychiatriques » de 70 M€. Le moment est choisi. Quelques semaines plus tôt, un étudiant grenoblois a succombé à l'agression au couteau d'un schizophrène en fugue. Comme à son habitude, le Président réagit vite. Trop, au goût des professionnels qui dénoncent des mesures de « circonstance ». Depuis, l'audition des organisations professionnelles et de la principale association de familles de malades (l'Unafam) lui aurait fait revoir ses ambitions à la baisse. Mais l'essentiel est toujours d'actualité. En bref, Nicolas Sarkozy veut créer quatre unités pour malades difficiles (UMD) en plus des cinq existantes, 200 chambres d'isolement et des unités fermées dans les établissements et obliger les patients ambulatoires (non donc hospitalisés) à se soigner même sans leur consentement. Mais aux yeux des adversaires résolus de la réforme - dont l'Union nationale des psychiatres du Rémois Patrick Chemla - (lire par ailleurs), le « pire » est à venir. Sarkozy propose aussi d'équiper les patients fugeurs et dangereux de bracelets électroniques, de faire valider les sorties temporaires ou définitives par le préfet après avis de deux experts psys et d'un infirmier, ou encore d'établir un fichier national des hospitalisés d'office. Ces trois propositions provoquent même les « réserves » de l'Unafam, réputée plus réceptive au discours présidentiel. « Il faut veiller à ce que le port du bracelet n'augmente pas le risque de violence. Il faut le réserver à des auteurs de crimes reconnus irresponsables », estime le président national de l'association. Jean Canneva est en revanche plus sévère sur les conditions de sortie. « La collégialité de la décision, acceptable en soi, peut aussi la freiner. À multiplier les avis, chacun risque de se renvoyer la balle. Or, si on ne fait plus sortir les gens des hôpitaux, par définition, on ne pourra plus en faire rentrer ». De même, le président de l'Unafam exprime son désaccord avec le fichage des patients hospitalisés d'office. « Il existe déjà un recensement judiciaire des auteurs de crimes reconnus irresponsables. Pour devrait-on fichier également les patients placés d'office pour des raisons sanitaires, simplement parce qu'aucun tiers n'est intervenu pour autoriser ce placement ? ». Pour beaucoup, le fichage risque surtout de criminaliser la maladie mentale. Une aberration, selon eux, alors qu'un rapport du ministère de la Santé révélait en 2005 que sur 51.411 mis en examen dans des affaires pénales, 212 avaient bénéficié d'un non-lieu pour irresponsabilité, soit 0,4 % des crimes et délits. En revanche, la survenue de crimes violents contre des malades mentaux était à l'époque 12 fois plus importante que par rapport à la population générale.

L'interview / « La sécurité totale ça n'existe pas »

Alain Rigaud est président de la commission médicale d'établissement de l'EPSDM de Châlons.
Comment recevez-vous les mesures annoncées par Nicolas Sarkozy ?

Le Président s'est exprimé à un moment où l'émotion était forte. Certaines propositions ont été formulées sans qu'il ait visiblement pris le temps d'étudier en profondeur avec ses conseillers la question de l'hospitalisation psychiatrique qu'il convient d'aborder avec réflexion et pragmatisme. Depuis, il a d'ailleurs tempéré ces annonces. L'une d'elles préconise d'obliger les patients non hospitalisés à se soigner... Cette obligation existe déjà dans la loi de... 1838 et, plus récemment, dans la loi de 1990 sur l'hospitalisation sans consentement, quand l'état de santé d'un malade le rend dangereux pour lui-même ou pour autrui. La question concerne la poursuite des soins ambulatoires après ce type d'hospitalisation et la possibilité de prévoir la prolongation de la mesure de contrainte si nécessaire. Avant le 2 décembre, cette mesure faisait déjà l'objet d'un consensus entre les organisations représentatives de psychiatres, les familles et le ministère de la Santé. En réalité, de qui parle-t-on ? Actuellement, 1.500.000 personnes recourent à des soins psychiatriques. Sur ce total, 13 % sont placées sans leur consentement, dont seulement 2 % à l'initiative des pouvoirs publics. Autrement dit, le Président s'est prononcé pour une minorité de patients car 99,99 % ne sont pas dangereux.

Faut-il sécuriser davantage les établissements ?

En y multipliant les caméras, certainement pas. La technique ne remplacera jamais les personnels soignants. S'il s'agit en revanche d'augmenter le nombre des chambres d'isolement, pourquoi pas, mais il faut relativiser. À Châlons et Reims, par exemple, on passerait de 12 chambres actuellement à 13 ou 14.

La création de nouvelles unités pour malades difficiles ?

La proposition du Président est d'en créer quatre nouvelles. Elles offrent une alternative utile à l'isolement, rarement compatible avec les soins. Et si vous laissez ces patients dans une unité ouverte, vous êtes obligé de la fermer, donc de pénaliser tous les malades.

Le bracelet électronique ?

Une aberration. Ou le patient est reconnu responsable d'un crime et il va en prison, ou il ne l'est pas et il est placé d'office en UMD.

Le fichage des hospitalisations d'office ?

Faut-il, au motif que quelques personnes peuvent être temporairement dangereuses, établir un fichier national de plusieurs milliers d'autres qui ne le sont pas ? Autant utiliser un char d'assaut pour écraser une fourmi. Avec la psychiatrie, nous sommes dans un champ humain complexe. On peut réduire le danger, mais le zéro défaut n'existe pas.

Contre / Patrick Chemla : « Un retour en arrière de quarante ans ! »

« Liberticide ». Le psychiatre et psychanalyste rémois Patrick Chemla prononce le mot sans broncher. La réforme concoctée par Nicolas Sarkozy ferait subir « un recul de 40 ans » à la psychiatrie française, soumise depuis un quart de siècle au régime de la douche froide, malgré l'émergence d'une psychiatrie ambulatoire qui a relégué aux oubliettes les asiles d'antan. « En 20 ans, 50.000 lits ont été fermés. Certains devaient l'être. Mais l'idée généreuse selon laquelle la psychiatrie de ville préfigurait la fin des hôpitaux a été utilisée par l'État pour fermer plus de lits que prévu ». Selon M. Chemla, le virage de la « rationalisation bureaucratique » a commencé au milieu des années 80 avec la remise en cause de la médecine de secteur et surtout l'évaluation thérapeutique. « Comme si on pouvait mesurer l'efficacité des traitements alors que certains patients émergent au bout de 2, 10 ou 20 ans ! » Mais ce qui serait « au cœur du débat », surtout, ce serait l'approche psychanalytique de la maladie mentale. « On veut faire de nous

des techniciens du soin, quitte à rompre la confiance si difficile à établir avec le patient ». C'est dire si, aux yeux de ses détracteurs, cette confiance-là pâtitrait du projet présidentiel. « Un discours choquant dans la forme et le fond. La menace d'un renfermement s'impose qui réduirait la maladie mentale à une potentialité criminelle. Créer des unités fermées dans chaque hôpital revient à réinventer les pavillons de force. Le risque est de voir les personnels se débarrasser des patients », assène le psychiatre qui aurait préféré voir renforcer les moyens humains de la psychiatrie de ville. « Au lieu de quoi, on préfère aller au facile à penser. L'obligation de soins qui séduit les familles mais est inapplicable. Faudra-t-il mettre un policier derrière chaque malade pour le contraindre à prendre ses médicaments ? Et comment faire avec les patients non dangereux pour autrui ? ». Même verdict pour le fichier des placements d'office : « Une atteinte au secret médical et aux libertés publiques », selon M. Chemla, signataire avec 17.000 soignants d'une pétition protestataire, préfiguration d'une « Nuit sécuritaire », le 7 février à Paris.

« Pourquoi faire une généralité de quelques cas isolés ? »

« Vous accepteriez, vous, de porter un bracelet électronique parce que vous êtes en dépression ? » De la réforme ébauchée par Nicolas Sarkozy, Damien, 29 ans, exprime peu de chose. Mais ça, il l'affirme haut et fort : « Le fichage, le bracelet, je suis carrément contre ». À 16 ans, Damien a sombré dans une dépression grave. « L'école, les profs, tout m'oppressait. » Depuis, il n'en est jamais sorti. Il est resté trois ans dans un centre de soins pour mineurs avant qu'une psy l'oriente opportunément vers le centre Antonin-Artaud, à Reims. Au cœur de la ville, l'établissement accueille près de 1.400 personnes par an. Damien s'y rend « presque tous les jours ». Malgré trois brèves hospitalisations, il dit qu'il va « mieux », même s'il craint encore d'affronter le regard des autres. Un patient travail de rémission est à l'œuvre. « Sans les psys, je ne m'en serais jamais sorti », dit-il, tout en réclamant « davantage de personnels dans les établissements ». Pour les soins, les sorties, les séjours thérapeutiques. « C'est d'eux dont nous avons besoin, pas de flicage », estime le jeune homme qui trouve « injuste » de faire une généralité de « quelques malades dangereux ». « Est-ce que les autres n'ont pas le droit aussi qu'on respecte leurs libertés individuelles, est-ce qu'ils n'ont pas le droit de tenter de reconstruire leur vie, sans passer pour des délinquants ? »

Dans la région / Environ 31.000 consultations par an

Les établissements psychiatriques de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne ont accueilli en 2008 près de 31.000 patients. Ce chiffre - appelé « file active » dans le jargon hospitalier - regroupe les consultations des personnes hospitalisées et celles qui ont consulté au moins une fois dans l'année. Dans les Ardennes (11.000 consultations), l'établissement public de santé mentale (EPSM) Bel Air gère l'hôpital Bel Air proprement dit à Charleville (185 lits + 60 lits en maison d'accueil spécialisée pour les malades hautement dépendants). En 2009, l'établissement ouvrira 20 nouveaux lits pour des malades à « sociabilité réduite ». De Bel Air dépendent également une trentaine de structures de proximité réparties dans neuf communes. Y figurent notamment des CMP (centres médico-psychologiques), des CATTP (centres d'accueil thérapeutiques à temps partiel) et des hôpitaux de jour. L'EPSM des Ardennes dispose aussi d'un centre alcoologique de jours de 20 lits à Charleville. Dans la Marne (12.000 consultations l'an dernier), l'EPSDM inclut l'hôpital psychiatrique de Châlons (421 lits au total dont 277 en hospitalisation complète), la clinique Henry Ey à Reims (80 lits), deux hôpitaux de jour à Reims et Châlons, le centre d'accueil de jour Antonin-Artaud à Reims, divers centres d'accueil à Epernay, Vitry, Sézanne et deux centres de soins à Reims. Il existe également une « maison de santé » à Merfy et deux services psychiatriques au centre hospitalier régional. Dans l'Aisne enfin (9.000 consultations en 2008), le centre Prémontré, près de Laon, est la plus grosse structure hospitalière

psychiatrique du département (862 lits et places). L'EPSM dispose également d'unités hospitalières à Laon, Soissons, Villiers-Saint-Denis et Chauny et, comme dans les autres départements, de CMP, d'hôpitaux de jour et d'appartements thérapeutiques. *****

Université : Freud hors jeu ?

L'université de Reims a-t-elle exclu la psychanalyse du master de psycho ? « Oui », assène la Crie, un collectif de psys (dont Patrick Chemla, voir ci-dessus) qui assurait gratuitement cette initiation jusqu'en septembre. « Pas question de défendre l'enseignement de la psychanalyse à la fac comme seule approche de la personne souffrante. Mais nous voyons dans cette exclusion un formatage institutionnel de la maladie mentale », estime la Crie qui organise aujourd'hui à la mairie de Reims un forum largement consacré à la question. L'Urca, elle, dément « formellement » vouloir virer papa Freud. « Une polémique stérile. Cette initiation existe encore en 1^{re} année. Le diplôme a même été validé comme l'un des meilleurs masters du genre », réplique le vice-président, Guillaume Gellé.

Auteur : □ Article paru le : 26 janvier 2009